



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Paris, le 27 mars 2023
N°715**

Bruno Le Maire, Roland Lescure et Carole Delga annoncent la labellisation de 55 pôles de compétitivité pour la phase V (2023-2026).

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, s'est rendu ce jour à l'assemblée générale de l'Association française des pôles de compétitivité (AFPC) où il a annoncé les lauréats de l'appel à candidatures pour la phase V des pôles de compétitivité, en présence d'Harold HUWART, représentant de Régions de France.

Pendant la phase IV (2019-2022), les pôles ont fédéré 2 000 adhérents supplémentaires, et ce malgré la crise sanitaire. Ils forment désormais un réseau de 18 500 entreprises innovantes et centres de recherche et de formation. Pendant ces quatre années ils ont porté, accompagné et obtenu des financements pour près de 1 000 projets européens pour eux et leurs adhérents. Ils ont su faire preuve de résilience pour soutenir l'économie pendant la crise et proposer de nouveaux services répondant aux besoins des entreprises en transition.

L'appel à candidatures pour la phase V (2023-2026) a été lancé le 2 août dernier. Il était ouvert aux structures déjà labellisées lors de la phase IV comme aux candidatures nouvelles. Trois objectifs principaux ont été définis par l'État et les Régions, en mobilisant l'ensemble des partenaires, pour la phase V :

- Faire émerger des écosystèmes plus forts, mieux interconnectés et en capacité de répondre aux défis tant nationaux que régionaux grâce à des rapprochements.
- Renforcer le développement de l'action des pôles au niveau européen, pour confirmer les succès de la phase IV et amplifier le rayonnement international de nos écosystèmes d'innovation en mobilisant les financements européens.
- Soutenir les PME et startups françaises dans leurs transformations et leur développement, en accompagnant des projets d'innovation et d'industrialisation technologiquement exigeants et structurants pour les filières industrielles, en cohérence avec le déploiement de France 2030 et les priorités régionales.

Conformément aux dispositions du cahier des charges, les dossiers ont fait l'objet d'une expertise par un comité de sélection réunissant l'Etat et les Régions.

A l'issue de cette procédure, la Première ministre a décidé de suivre les recommandations du comité de sélection et de labelliser 55 pôles de compétitivité :

- 47 pôles de compétitivité sont labellisés pour une durée de quatre ans : Aerospace Valley, Agri SOI, ALPHA-RLH, Aquimer, Atlanpole Biothérapies, Axelera, Bioeconomy for change, BioValley France, Cap Digital, Capénergies, CARA, CIMES, Clubster NSL, Cosmetic Valley, EMC2, Eurobiomed, Finance Innovation, Hippolia, iD4CAR, Images & Réseaux, Innov'Alliance, i-Trans, LyonBiopôle, Medicen, Minalogic, Nextmove, Nuclear Valley, Optitec, PMT, Pôle Avenia, Pôle européen de la céramique, Pôle Mer Bretagne Atlantique, Pôle Mer Méditerranée, Pôle Véhicule du Futur, Polymeris, Qualitropic, S2E2, SAFE, SCS, Systematic, Techtera, Tenerrdis, TES, Valorial, Végépolys Valley, Vitagora, Xylofutur.
- 4 pôles sont labellisés pour une durée de deux ans, prolongeable à quatre ans sous certaines conditions¹ : ASTech, EuraMaterials, Fibres-Energivie, Team².
- 2 pôles sont labellisés pour une durée d'un an, prolongeable à quatre ans sous certaines conditions² : Derbi, Materalia.
- 2 nouveaux projets de pôles de compétitivité sont labellisés pour une durée de deux ans, prolongeable à quatre ans sous la condition d'une structuration effective : ENTER et Infr@2050.

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, s'est félicité du travail partenarial qui a pu être conduit avec les Régions pour faire aboutir cet appel à candidatures et pour permettre aux pôles de compétitivité de viser l'excellence dans des secteurs clés d'avenir et de contribuer plus encore à la souveraineté économique de notre pays.

En savoir plus sur les pôles de compétitivité via [le lien suivant](#).

Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a déclaré : *« Je souhaite réaffirmer le soutien de l'Etat aux pôles de compétitivité qui, depuis 18 ans, participent à la dynamique d'innovation dans les territoires, au plus près des TPE et des PME. Ils ont démontré toute leur expertise pour faire collaborer grands groupes, PME et laboratoires de recherche.*

Les pôles ont su relever de nombreux défis ces dernières années. Ils ont répondu présents pendant la crise sanitaire pour accompagner notre industrie et ont permis à un nombre croissant de PME d'accéder au marché et aux fonds européens.

¹ "Présentation d'une feuille de route et d'un modèle d'affaires consolidés

² Présentation d'une feuille de route et d'un modèle d'affaires consolidés

La phase IV de la politique des pôles a montré toute la pertinence de leur expertise et des services qu'ils proposent aux PME et TPE innovantes. Les pôles nous prouvent que l'étroite collaboration entre l'Etat et les Régions est essentielle pour soutenir l'économie et accompagner les champions industriels de demain.

Je tiens à renouveler la pleine confiance du gouvernement aux pôles. Nous avons besoin d'eux pour embarquer tous les acteurs de l'économie, à commencer par les TPE et les PME, dans les grands défis d'aujourd'hui que sont les transitions vertes et digitales, mais aussi la réindustrialisation de notre pays ».

Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'industrie, a déclaré :

« Depuis près de 20 ans, les pôles de compétitivité se sont imposés comme un produit à succès de notre politique d'innovation. Pour les entreprises, c'est la possibilité de nouer des relations et des partenariats avec les acteurs de leurs écosystèmes d'innovation, en particulier les laboratoires et établissements d'enseignement supérieur. Pour les pouvoirs publics, c'est un relai sur le territoire des politiques que nous mettons en œuvre, comme France Relance et désormais le plan France 2030.

Je salue les résultats de la phase IV des pôles. Pour chaque euro public investi, c'est 3 euros supplémentaires que les PME adhérentes des pôles investissent en R&D, le tout dans le cadre d'un partenariat étroit entre l'Etat et les régions.

L'innovation sera la clé de la réindustrialisation durable et verte de notre pays. C'est pourquoi je souhaite que la phase V des pôles de compétitivité soit placée sous le signe de la réindustrialisation verte, et permette à nos startups, TPE-PME et ETI de renforcer leur croissance, leur capacité d'innovation, leurs partenariats industriels, leur visibilité et leur capacité de projection à l'international.»

Carole DELGA, présidente de Régions de France, a déclaré :

« Les Régions sont toutes pleinement engagées, comme cheffes de file du développement économique dans leurs territoires, pour relever les défis de la décarbonation, de la réindustrialisation et de l'innovation, aux côtés de l'Etat, des entreprises et des filières industrielles. Au cœur des stratégies régionales, les pôles de compétitivité structurent des écosystèmes et animent des collectifs d'entreprises, pour donner davantage de force et de cohésion aux acteurs économiques dans une approche par filière.

Avec cette 5^e phase que nous lançons aujourd'hui officiellement, la mission des pôles de compétitivité, celle qui consiste depuis 2004 à accompagner les entreprises, grands groupes mais aussi PME/ETI et startups dans leurs projets de recherche collaborative, est confortée. Nous attendons aussi des pôles, ancrés au cœur de leurs territoires et trait d'union entre les priorités nationales, régionales et européennes, qu'ils agissent pour soutenir les entreprises dans la conduite des transformations indispensables pour leur permettre de relever les défis de la transition énergétique, celui de l'emploi et des compétences, la cybersécurité ou encore la robotisation...

Enfin, je veux saluer le travail exemplaire qui a été mené depuis plusieurs mois entre les services de l'État et des Régions pour sélectionner et aboutir à cette nouvelle promotion de 55 pôles, aujourd'hui prêts, je le sais, avec l'ensemble de leurs collaborateurs, à faire émerger les innovations de demain et les filières d'avenir pour la France et pour nos Régions ».

Jean Luc BEYLAT, Président de l'Association Française des Pôles de compétitivité (AFPC), a commenté à l'occasion de cette annonce : « *L'Association Française des Pôles de Compétitivité se réjouit du lancement de cette nouvelle phase 5 après un travail profond d'analyse avec les services de l'Etat, les régions et les pôles eux-mêmes. Travail qui a montré l'impact économique de la politique des pôles de compétitivité.*

Le soutien renouvelé de l'Etat auprès des pôles de compétitivité constitue une nouvelle étape dans la politique d'innovation en France. Cette décision valide et encourage le travail de fond engagé par les équipes des pôles il y a 18 ans pour le développement des écosystèmes, pilier majeur des actions d'innovation, du développement économique et de l'attractivité de nos territoires. La nouvelle phase lancée par le gouvernement confirme la montée en puissance des politiques d'écosystèmes pour accompagner les transitions, au service des entreprises et de l'emploi. »

[Lien vers le dossier de presse](#)

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire :

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure :

01 53 18 46 19

presse@industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises

presse.dge@finances.gouv.fr

Régions de France

Violaine Hacke - 06 28 47 53 55

vhacke@regions-france.org